

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 22 mai 2023 à la salle polyvalente de Bongheat sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°36	Finances	Attributions de subventions	Approuvé à l'unanimité
------	----------	-----------------------------	------------------------

Le conseil communautaire accorde dans le cadre du fonds d'aide patrimoine (dont les critères d'attribution ont été validés par délibérations du 09 mai 2017 et du 24 octobre 2022) :

- 500 € à l'Asev-Sit (association de sauvegarde du site de l'ancienne église de Vertaizon)
- 1 200 € au Champs d'ail de Billom, réparti comme suit : 1000 € pour le village du goût (salon des producteurs) et 200 € pour la réalisation d'un film promotionnel sur l'ail rose de Billom.
- 300 € à l'association Patrimoine et mémoire de Pérignat pour la réalisation d'un fac similé de la borne milliaire.

A noter que la commission n'a pas souhaité retenir les dossiers de deux associations d'Espirat (Spiracum et Nexo).

Le soutien à « Solidarités Paysans » est renouvelé pour trois ans. Une aide de 300 €/ agriculteur.ice aidé en année n-1 sera accordé. En 2023 il s'agira d'inscrire au budget une somme de 2 400 €.

N°37	Transitions	Attributions des marchés – Solaire Dômes	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	--	------------------------

Solaire Dôme est un projet consistant à installer des panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics. L'électricité produite sera soit auto-consommée avec revente du surplus, soit vendue en totalité. Billom Communauté coordonne un groupement de commandes avec la quasi totalité des communes (21). Il est proposé de retenir l'offre de la société OHE pour la fourniture et la pose des panneaux de 9 kWc, ainsi que la société SOCOTECH pour le contrôle technique.

N°38	Transitions	Renouvellement de la convention avec la Fabrique des transitions	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	--	------------------------

Pour mémoire, Billom Communauté et la Régie de territoire des Deux Rives sont engagées avec le Département, au côté de 3 autres territoires (Beaumont, Chastreix et EPCI Combrailles Sioule et Morges), dans une démarche départementale « Fabrique des Transitions ».

Un premier temps de diagnostic sensible, sous la forme d'une enquête auprès d'acteurs du territoire de Billom Co, a été réalisé à l'automne dernier par le cabinet RURENER, missionné par le CD63. Le travail, restitué le 21 novembre 2022, a permis de mettre en avant différents enjeux et recommandations pour développer l'engagement du territoire dans la transition.

Différents temps de travail (individuels et collectifs) ont permis de préciser la piste de projet qui pourrait être explorée : la création et l'animation d'un réseau de lieux de références et expérimentations autour des transitions. Des lieux « centraux » pourraient être imaginés pour fédérer, soutenir et dynamiser les initiatives locales en faveur de la sobriété, autour des questions de ressources en eau, en terre, en matériaux notamment. Ce réseau permettrait une approche systémique, qui est un facteur clef pour les transitions. Il est décidé de renouveler la convention avec la Fabrique des Transitions.

N°39	Culture	Été culturel : dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'Etat	Approuvé à l'unanimité
------	---------	--	------------------------

Chaque année les services culture et enfance jeunesse s'associent pour mettre en place une semaine de présence artistique auprès des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) du territoire au mois de juillet. Cette année nous accueillerons en résidence le collectif d'artistes "Pixel" du 24 au 28 juillet sur les Bords d'Allier à Dallet.

Pour un budget total de 11.350€, Billom Communauté sollicite la DRAC dans le cadre de « l'été culturel » pour une subvention de 3 500 €.

N°40	Culture	Réseau de lecture : désherbage du fonds communautaire	Approuvé à l'unanimité
------	---------	---	------------------------

Pour proposer des documents de qualité et adaptés à leurs usagers, les bibliothèques sont de manière générale amenées à effectuer régulièrement un état des lieux de leurs fonds.

Cet état des lieux s'accompagne d'un « désherbage » : un retrait de certains documents des collections. Indispensable à une gestion raisonnée, le désherbage concerne :

- les documents en mauvais état physique, dont la réparation serait impossible ou onéreuse ;
- les documents au contenu obsolète ou inexact ;
- les documents dont le nombre d'exemplaires serait devenu trop important en regard des besoins ;
- les documents trop ordinaires ;
- les documents ne correspondant pas ou plus à la demande des usagers.

L'objectif étant de proposer aux publics des collections attractives, pertinentes et actualisées.

Le réseau de lecture publique de Billom communauté développe depuis plusieurs années un fonds intercommunal de documents (livres et jeux principalement) destiné à compléter les fonds propres des 18 bibliothèques municipales. Il comprend à ce jour près de 15 000 documents (13 000 livres ; 2 000 jeux, supports d'animation et autres documents), dont les plus anciens, héritage de l'ancienne CC Vallée du Jauron, figurent au catalogue depuis 2010. Environ 1 300 nouveautés par an sont acquises. Ce fonds intercommunal n'a jamais été désherbé en profondeur.

Le conseil communautaire a défini les critères et modalités du désherbage du fonds intercommunal.

N°41	Tourisme	Topo guide de randonnée : convention MDT, prix	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

Le topo-guide de Billom Communauté est quasiment épuisé (il reste à ce jour 50 exemplaires). Il est donc nécessaire de rééditer le document en intégrant les circuits de l'ancienne Communauté de communes de Mur-es-Allier.

Le service PAH (Pays d'Art et d'Histoire) travaille en collaboration avec la MDT pour la mise à jour des fiches : circuits, cartographies, textes, illustrations. Le topo-guide sera vendu dans les bureaux de la MDT (Maison du Tourisme). Les circuits sont entretenus par l'association Randonnée en Livradois-Forez.

Il est décidé de signer une convention de partenariat avec la MDT concernant notamment la commercialisation et de proposer un prix de vente à 6 €.

N°42	PAH	Tarif pour le service éducatif	Approuvé à l'unanimité
------	-----	--------------------------------	------------------------

L'assemblée adopte un nouveau tarif pour le service éducatif du Pays d'Art et d'Histoire pour les écoles et collèges extérieurs à Billom Communauté : forfait de 80 € si le groupe est moins de 20 élèves, et 4€/ élève si le groupe est supérieur à 20 élèves pour des visites guidées de 1h à 1 h 30, et ce à partir du 1^{er} mai.

N°43	Mobilités	Renforcement de la ligne 23	Approuvé à l'unanimité
------	-----------	-----------------------------	------------------------

Les services de la Région sont venus présenter, le 20 avril dernier en commission mobilités, des scénarios pour une desserte de la gare de Vertaizon (ainsi que demandé depuis février 2020), voire de Clermont-Fd.

Plusieurs scénarios sont proposés et au regard du coût pour l'utilisateur que représenterait le fait de prendre le bus jusqu'à Chignat, puis le train, voire la T2C après (environ 8 €/trajet/personne contre 4,60 €/trajet/personne avec la P 23 + T2C), le conseil communautaire retient la solution du renforcement de la ligne P 23 existante avec 2 A/R par jour complémentaires. Le coût de ce service supplémentaire serait de l'ordre de + de 102 000 € HT qui serait pris en intégralité par la Région.

Il s'agirait des lignes expérimentales avec des bilans intermédiaires.

Un important travail de communication sera à faire auprès des habitants car, de toute évidence, ces lignes de bus sont méconnues voire totalement inconnues du grand public.

N°44	Economie	Bail et loyer du multiple rural de Chauriat	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---	------------------------

Avec la préoccupation de maintien d'un commerce de proximité et d'équité entre les locataires d'une activité sur le territoire, le conseil décide :

- de maintenir le loyer du multiple rural de 2022 soit un montant de 1 364,73 € HT à compter du 1^{er} juillet 2023,
- d'indexer les augmentations suivant l'indice des loyers commerciaux (ILC) par période triennale.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un nouveau bail à partir du 1^{er} juillet 2023.

N°45	Finances	Pacte fiscal et financier : Attribution de marché	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---	------------------------

Pour la réalisation du pacte fiscal et financier l'assemblée retient Partenaire Finances Locales pour un montant tranche ferme de 31 920 € TTC , et un coût optionnel par réunion de 1 320 € TTC.

Fait à Billom le 24 mai 2023

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM